

29 janvier 1771
N.º 176
E. 63-26

45
9



A

Siame du 29 Janvier 1889

M^{rs} Parthélemy St Lédain et Frank Chauvion sont
nommés président et secrétaire.

Les commissaires expliquent que dans leurs bureaux on s'est montré
unanimentement favorable à la proposition.

M. le Ministre des affaires étrangères indique l'intérêt qu'il y a
pour la France à proroger l'état de choses actuel. Des négociations sont
en cours pour modifier cet état de choses; mais en attendant que ces négociations
aient abouti, il est intéressant de maintenir les effets de la convention. La
compétence des tribunaux mixtes a été étendue aux contraventions. M. le Min-
istre demande que la question soit résolue d'urgence.

M. Frank Chauvion est nommé rapporteur avec mission
de conclure à l'adoption du projet et de déposer son rapport au cours de
la séance.

La séance est levée.

Le Président.

B. St Aulaire

Le Secrétaire

Frank Chauvion